



OMC

L'ACCORD DU 1^{ER} AOÛT 2004

CONTEXTE, CONTENU et CALENDRIER

Groupe Prospective

Contexte de l'accord

Le 1^{er} août 2004, les 147 pays membres de l'OMC ont adopté un accord cadre sur la libéralisation du commerce mondial. Cet accord concerne plusieurs sujets : l'agriculture, les produits industriels, les services et la facilitation du commerce.

Cet accord s'inscrit dans le Cycle du Millénaire, lancé à Doha, fin 2001. Ce cycle se relève ainsi de plusieurs échecs : le rejet de la synthèse « Harbinson » qui devait proposer un compromis entre les positions de négociation transmises par les différents pays (mars 2003), l'échec de la Conférence de Cancun (sept. 2003), marquée par une reconfiguration des alliances et l'émergence du groupe des pays émergents, le « G20 ».

Sur le volet agricole, les engagements portent sur l'élimination des subventions à l'exportation, l'abaissement des barrières douanières et sur la réduction des soutiens internes.

Cependant, les modalités d'application (calendriers d'application, engagements chiffrés) doivent être précisées d'ici la Conférence de Hong Kong, prévue pour décembre 2005. Mais, ce seront de nouveaux mandataires pour l'Europe qui iront négocier. Ainsi, l'agriculture et le développement rural ont été confiés à une Danoise Mme Mariann Fischer-Boel et le commerce au britannique Peter Mandelson. Par conséquent, est-ce que l'Europe va élaborer une nouvelle position de négociation pour les deux nouveaux mandataires?

Contenu de l'accord

Concurrence à l'exportation

L'accord prévoit :

- La suppression des subventions directes à l'exportation (restitutions) pour une date qui reste à déterminer. Hervé GAYMARD, le Ministre de l'Agriculture français, estime l'échéance de la fin des subventions à 2015-2017. C'est surtout l'Union européenne qui utilise ce système en octroyant 90 % de ces aides à l'échelle mondiale.
- La création de règles de disciplines pour les autres outils de soutien à l'exportation (crédits à l'exportation, entreprises commerciales d'état) et à l'aide alimentaire.

☞ **Crédits à l'exportation**

A la suite d'une demande de l'UE, l'accord prévoit l'élimination des crédits à l'exportation ayant une durée de remboursement supérieure à 180 jours (6 mois). Ainsi, 80 % des crédits à

l'exportation utilisés dans le monde sont le fait des Etats-Unis, sous forme majoritairement de garanties de crédit : l'Etat rembourse l'exportateur si l'importateur ne paie pas dans les délais prévus.

Ce dispositif permet aussi aux acheteurs de bénéficier de taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché financier.

Cet engagement contraint les Etats-Unis à rénover leur système car selon une estimation 60 % de leurs crédits exports actuels devront être éliminés.

Les négociations futures définiront les règles de disciplines sur les crédits restants ainsi qu'une date butoir.

Entreprises Commerciales d'Etat

L'accord prévoit de soumettre les monopoles d'exportation des entreprises commerciales d'état à des règles de discipline, afin d'éliminer toute forme de subvention.

Ce sont essentiellement le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui utilisent ce dispositif. Ces entreprises disposent d'un véritable monopole sur les échanges extérieurs leur permettant de différencier le prix en fonction des destinations, de subventionner certaines exportations et de bénéficier de privilèges de la part de l'Etat (exonérations fiscales, crédit à l'export...).

L'accord prévoit enfin de définir des règles de discipline, en ce qui concerne l'aide alimentaire, afin « d'empêcher le détournement commercial ». Ce terme reste encore à être défini ainsi que le rôle des organisations internationales.

Accès aux marchés

Les pays s'engagent à ouvrir davantage leurs marchés sur l'ensemble de leur produit, soit par un accroissement des contingents d'importation, soit par une réduction tarifaire.

Les négociations ont abouti sur la mise en place d'une « formule étagée » afin d'abaisser les droits de douanes avec des baisses plus fortes pour les tarifs les plus élevés.

Les pays concernés ont la possibilité de garder des droits de douanes élevés pour protéger certains « produits sensibles » : le riz pour le Japon, le lait, le sucre et la viande bovine pour l'UE sont pressentis dans cette catégorie. En contrepartie, des volumes à contingent à droits réduits accrus devront être ouverts pour ces produits.

Les prochaines négociations devront définir les produits sensibles, négocier leur nombre ainsi que chiffrer la baisse des droits de douanes. La négociation portera sur le pourcentage de produits pouvant être classés sensibles. Ce chiffrage renvoie à une problématique beaucoup plus technique mais très importante : la finesse de la nomenclature des produits agricoles, qui conditionnera la portée de cette mesure (par exemple « viande » en général, « quartiers avant » de gros bovins...).

Par ailleurs, la multifonctionnalité et la protection des indications géographiques, les deux points forts de la position européenne, n'ont pas été pris en considération de façon explicite à cette phase.

Soutiens internes

Les soutiens internes constituent l'un des principaux outils des politiques agricoles conduites par les Etats- membres de l'OMC. Le texte du 1^{er} août entend réduire les soutiens internes par :

- Une harmonisation des niveaux de soutiens grâce à un nouvel outil : une réduction du soutien distorsif total (boîte orange, boîte bleue et minimis) Mais chacune des composantes restera cadrée par des limites propres :

- ✧ La MGS (Mesure Globale de Soutien) devra baisser dans des proportions qui restent à définir.
- ✧ L'élargissement des critères d'admissibilité de la boîte bleue et de son plafonnement à 5 % de la valeur de la production agricole. Cependant, les années de référence restent à déterminer.
- Un maintien de la boîte verte, soumise à un réexamen et une clarification de ses critères d'admissibilité. Mais, il convient d'être prudent car le panel coton a remis en cause les aides « vertes » versées par les Etats-Unis.

Une négociation bilatérale UE - Mercosur imbriquée dans la négociation OMC

Depuis 2002, le Mercosur (union douanière réunissant Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay) et l'Union européenne ont ouvert une négociation visant à établir un accord bilatéral de libre-échange. Dans la mesure où ces pays (et notamment le Brésil) ont joué un rôle moteur au sein du « G20 », lors de la Conférence OMC de Cancun, il est clair que la négociation bilatérale UE - Mercosur vise pour partie à satisfaire, au moins partiellement, ces pays pour limiter leurs prétentions agricoles dans le cadre de l'OMC.

Par ailleurs, la négociation bilatérale comporte son propre équilibre interne : l'UE propose des concessions sur les mesures agricoles « traditionnelles » (baisse de droits de douane, ouverture de contingents) mais espère obtenir des contreparties, d'une part en matière agricole sur le dossier des appellations d'origine et d'autre part, et surtout, sur les dossiers non-agricoles (services, marchés publics, investissements, protection des marchés non-agricoles).

L'offre européenne en matière agricole portait, au dernier chiffre connu (juin), sur :

- la libéralisation totale sur l'importation de certains produits céréaliers (orge...)
- une libéralisation accrue en fruits et légumes (déjà bien entamée)
- l'ouverture de contingents d'importation à droits de douane réduits notamment :
 - ✧ 100 000 T en viande bovine (+ 20 % d'import, soit 1,4 % de la consommation) ; 75 000 T en volaille (+ 10 % d'import, soit 1 % de la consommation)
 - ✧ des volumes plus limités en produits laitiers (20 000 T de fromages)
 - ✧ 0,7 MT de maïs et 0,2 MT de blé (+ 10 % d'import, soit 0,5 % de la consommation de céréales)
 - ✧ 1 MT d'éthanol (soit l'équivalent de la production européenne actuelle d'origine agricole)

La négociation devait aboutir fin octobre, mais semble actuellement dans une phase difficile. Sur certains points sensibles, les positions semblent encore éloignées : ainsi, l'offre européenne en viande bovine est bien inférieure à la demande du Mercosur : 315 000 T. Dans le domaine des marchés publics et des services, les offres du Mercosur sont insuffisantes pour Bruxelles.

La nouvelle Commissaire à l'Agriculture, Madame Fisher-Boel, répondant au questionnaire élaboré par les eurodéputés, a indiqué qu'elle veillera à « ce que l'Europe n'ait pas à payer deux fois, dans le cadre de l'accord avec le Mercosur et dans celui du cycle de Doha ».

Cela semble vouloir dire que les concessions faites au Mercosur seront comprises dans l'ouverture supplémentaire des frontières en discussion à l'OMC.

ET MAINTENANT : RENDEZ-VOUS À HONG KONG

Les réactions en Europe

Pascal Lamy a déclaré avoir « remis le cycle de Doha sur les rails », même s'il « reste un long chemin à parcourir » pour finaliser les négociations.

Commentant, le 3 septembre, devant les autres membres de la Commission, l'accord d'étape, selon eux très réussi, les Commissaires Pascal Lamy et Franz Fischler, ont estimé avoir utilisé au mieux « les intérêts offensifs » de l'Europe et « tenu ses positions défensives sans heurter les pays en développement ». « La réforme de la PAC a « acheté », sans coût excessif, une réforme de la loi américaine ».

Le Ministre français de l'Agriculture a été très isolé, les derniers jours de négociation, dans sa volonté de s'opposer au compromis. Il s'est finalement rallié à l'accord trouvé à Genève en le jugeant « satisfaisant et équilibré ». Cela après avoir critiqué sévèrement la tactique et la stratégie de M Lamy et même tenté, à Genève, un coup de force juridique afin d'obtenir un droit de veto sur le résultat de la négociation.

Les réactions aux USA

Le gouvernement, et les syndicats agricoles sont satisfaits de l'accord, car il prévoit l'élimination des restitutions européennes, tout en permettant de sauvegarder leurs aides anticycliques aux cultures (mais pas au lait).

Toutefois, sur un plan plus général, l'hostilité contre l'OMC grandit à Washington, dans les milieux gouvernementaux : un diplomate américain déclarait, dans Le Monde du 8 juillet, au sujet des panels jugés en leur défaveur : « Il serait peut-être plus simple de quitter l'OMC plutôt que de subir des défaites humiliantes de la part d'une organisation que nous avons nous-mêmes créé et qui s'est désormais retournée contre nous. »

Le rendez-vous chinois

La prochaine session au niveau des Ministres, après Doha et Cancun, se tiendra en Chine (Hong Kong) en décembre 2005.

Le programme de négociations commerciales, lancé à Doha, a de bonnes chances d'y trouver sa conclusion.

Le calendrier prévu verrait un accord général à Hong Kong, les traités ratifiés en 2006 pour un début d'application en 2007